
BUREAU DIRECTEUR DU 17/12/2019

23/12/2019

Version : 3

Date : 07/01/2020

PRESENTS : Madame Laurence CHERENCEY-ROHOU, Messieurs Frédéric BADIN, Fabien ROYER et Pierre-Olivier LEVET

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Christine PETIT et Gaëlle FRANCISCO

ASSISTENT : Madame Marie-José GAUDEFROY (Vice-présidente de la Ligue et représentante du territoire à la FFHB) et Monsieur Victor GARRIGUET (Directeur du CD78)

La réunion débute à 19h30

1. VIE DES COMMISSIONS

Les comptes rendus des dernières réunions du bureau directeur sont validés.

Des propositions de règlements sur les modes de classements des équipes ont été faites par le président auprès de la commission d'organisation des compétitions et seront discutées avec leurs membres le jeudi 09/01/2020.

L'ensemble des commissions devront présenter leurs vœux lors du prochain Conseil d'Administration du 18/01/2020, quelques points sont déjà notés :

- COC :
 - Compléter l'article 24 sur les regroupements
 - Mode de classements permettant la constitution des poules de délayage
- Arbitrage et technique :
 - Harmonisation des forfaits et indication des tarifs horaires en brut
- Arbitrage :
 - Révision des tarifs des AJAJ en fonction du niveau de diplôme
 - Pénalités en cas de non-paiement des arbitres
- Technique :
 - Précisions sur les formes de jeu

2. VIE DES CLUBS

Suite à la sortie de l'un des clubs d'une des conventions du comité, un litige financier est en cours, le comité tentera de se proposer auprès des différentes parties comme accompagnateur / conciliateur afin de ne pas contraindre les clubs de solder ce litige devant les tribunaux. Marie José Gaudefroy, vice-présidente de la ligue a été sollicitée pour accompagner le comité sur ce dossier.

3. VIE DES SALARIES

Suite à une demande de l'ADS arbitrage, des entretiens de rupture conventionnelle ont été menés avec cette dernière. Ils se sont soldés par un accord et le dossier a été déposé auprès de la DIRECCTE. La rupture conventionnelle pourra être validée à la fin du délai de refus de l'inspection du travail, au 21/12/2019. En cas d'accord, l'ADS arbitrage sortira officiellement des effectifs des salariés du comité au 31/12/2019.

Dans le cadre de ses fonctions de formateur de cadres de notre CTF auprès de la ligue, une convention a été signée avec la ligue. Cette convention prend en compte une refacturation à l'euro à l'euro des interventions de ce dernier.

Un stagiaire formation titre V (ex DEJEPS perfectionnement HANDBALL) est en cours de recrutement pour une durée de 6 mois. Sa mission sera la mise en place d'offres de pratiques saisonnières.

4. LIGUE

La facture des forfaits d'accompagnateurs de jeunes arbitres sera envoyée à la ligue avant la fin de l'année de civile.

Il a été demandé à la ligue plus de clarté au sujet des rencontres jeunes qui sont déléguées au comité (juges arbitres jeunes et accompagnateurs). Les réponses divergeant selon les interlocuteurs, il conviendra de faire le point avec la CTA.

5. EURECIA

Le test de prélèvement automatique pour les frais d'arbitrage a été concluant : il sera proposé aux autres clubs du département.

La séance se termine à 22h30.

Le secrétaire



Le Président

